

RAPPORT
N° 2012/O2/172

ASSEMBLEE DE CORSE

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2012

REUNION DES 8 ET 9 NOVEMBRE

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

**HABILITATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
DE CORSE A SIGNER LA CONVENTION
D'APPLICATION FINANCIERE 2012
DE LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT
CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL 2011-2013,
A CONCLURE ENTRE LA CTC, L'ETAT ET LE CENTRE
NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE**

COMMISSIONS COMPETENTES :

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
République Française

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

OBJET : Projet de convention d'application financière 2012 à la convention de développement cinématographique et audiovisuel 2011-2013.

En application de l'article 16 de la délibération n° 11/135 AC de l'Assemblée de Corse du 23 juin 2011, le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen concerne l'approbation de la convention d'application financière 2012 à la convention triennale de développement cinématographique, audiovisuel 2011-2013 signée entre la Collectivité Territoriale de Corse, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication - Préfecture de la Région Corse - Direction régionale des affaires culturelles de la Corse).

La convention de développement cinématographique et audiovisuel vise à préciser les conditions de partenariat entre les signataires, afin de coordonner et d'amplifier les soutiens apportés au cinéma et à l'audiovisuel dans le cadre régional. Par cette convention, les signataires s'engagent à mener une politique conjointe dans les domaines de la création et de la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, de l'éducation artistique, de la diffusion culturelle et de l'exploitation cinématographique.

La convention 2011-2013, dans l'attente du vote des nouvelles orientations culturelles et des règlements afférents, a repris les avancées de la convention 2007-2010 en ce qui concerne notamment, le champ d'application de la mesure « 1 euro pour deux euros » du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) abondant le fonds d'aides à la création de la Collectivité Territoriale de Corse (C.T.C.), le soutien en faveur de l'éducation à l'image et le chapitre consacré à l'exploitation cinématographique dans lequel a été introduit un volet consacré à la numérisation des salles de cinéma.

Les aides à l'audiovisuel et au cinéma relèvent des mesures devant être notifiées à la Commission européenne et autorisées par elle, en vertu des articles 107 et suivants du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Actuellement le régime d'aides de la Collectivité Territoriale de Corse est, comme c'est le cas pour les autres régions, adossé au régime notifié du Centre National du Cinéma (CNC) qui arrivait à échéance le 31 décembre 2011.

Le processus de renégociation de la quasi-totalité des aides sectorielles existantes, engagé par le CNC en 2011 et notifié auprès des autorités communautaires au mois de juillet 2011 a donné lieu à une décision le 20 décembre 2011 de la Commission européenne par laquelle celle-ci a autorisé la prolongation pour une durée de 6 ans de la grande majorité des aides au cinéma et à l'audiovisuel gérées par le CNC.

Par ailleurs, la Commission Européenne a refusé, dans le cadre de cette notification, l'adossement des régimes d'aides à l'audiovisuel et au cinéma régionaux à celui du

Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), au vu de la masse monétaire que ceux-ci représentent actuellement. La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) a donc été chargée de notifier auprès de la Commission européenne le cadre général des régimes d'aides des collectivités locales concernant l'audiovisuel et le cinéma.

Parallèlement à ce processus, la Commission Européenne doit proposer en décembre 2012 au Conseil européen, au Parlement Européen, au Comité économique et social et au Comité des régions une « communication concernant certains aspects juridiques liés aux œuvres cinématographiques et autres œuvres audiovisuelles ». Cette communication porte notamment sur les critères permettant de déterminer si une aide publique est compatible avec le droit européen de la concurrence et prévaut sur les régimes d'aides notifiés autorisés antérieurement qui devront, le cas échéant, être modifiés en conséquence.

Dans ce cadre, les nouvelles aides au secteur du cinéma et de l'audiovisuel de la Collectivité Territoriale de Corse seront définies une fois le cadre européen posé.

Dans l'intervalle, les aides existantes, telles que votées par l'Assemblée de Corse et reprises en grande partie dans la convention de développement cinématographique et audiovisuel (2011-2013) la liant à l'État, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et la Collectivité Territoriale de Corse continuent de produire leurs effets.

I) RAPPEL DES PRINCIPAUX AXES D'INTERVENTION DE LA CONVENTION 2011-2013

1) Soutien à la création et la production

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire et de ses possibilités budgétaires, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) accompagne financièrement l'effort prévisionnel de la Collectivité Territoriale de Corse par une subvention globale annuelle destinée à accroître l'intervention financière de la Collectivité Territoriale de Corse dans ce domaine. Après un bilan annuel fourni par celle-ci, le montant de la participation du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) est proratisé en fonction du montant effectivement engagé par la Collectivité Territoriale de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel.

Le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) intervient financièrement dans le cadre du dispositif « un euro CNC pour deux euros CTC » pour les aides à :

- la production d'œuvres cinématographiques de courte durée ;
- la production d'œuvres cinématographiques de longue durée ;
- la production d'œuvres audiovisuelles.

Concernant ce dernier point, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) a ouvert ce soutien aux œuvres audiovisuelles destinées à une première mise à disposition au public sur une plateforme Internet, remplissant les conditions d'éligibilité au compte de soutien à l'industrie des programmes audiovisuels (CO.S.I.P.). Une telle mesure est prévue dans le cadre des nouvelles orientations culturelles de la CTC.

Le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) n'intervient plus financièrement dans le champ des aides à la création classique (écriture et développement de fiction et de documentaire, vidéo-art). Néanmoins il est dorénavant susceptible d'intervenir de manière forfaitaire, dès qu'une telle aide aura été mise en place, sur l'écriture et le développement de projets « transmédia » proposant des développements narratifs spécifiques (linéaires ou interactifs) à destination des nouveaux médias et sur des contenus destinés exclusivement à Internet ou aux écrans mobiles, à l'exclusion des jeux vidéo.

La convention triennale 2011-2013 précise également les montants minimum d'intervention de la Collectivité Territoriale de Corse pour chaque catégorie et les caractéristiques de ces œuvres qui les rendent éligibles au soutien du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC).

Afin de maîtriser son budget, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) plafonne le montant de ses interventions par région.

Ce plafond, en ce qui concerne la Collectivité Territoriale de Corse, s'élève à deux millions d'euros (2 M€) de manière globale avec des limitations d'intervention par catégorie décomposées comme suit :

- Deux cent mille euros (200 000 €) pour la production d'œuvres cinématographiques de courte durée ;
- Un million d'euros (1 M€) pour le soutien à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée ;
- Un million d'euros (1 M€) pour le soutien à la production d'œuvres audiovisuelles.

2) Soutien à la diffusion culturelle, à l'éducation artistique et au développement des publics

Le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) apporte dans le même cadre que la précédente convention 2007-2010, son soutien financier aux dispositifs « Ecole et cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens au cinéma ». Le CNC prend également en charge le tirage des copies neuves et la conception des documents pédagogiques.

Il reste ouvert pour apporter son soutien à de nouvelles initiatives de la Collectivité Territoriale de Corse comme la mise en place de dispositifs hors temps scolaires comme « Passeurs d'images » qui sera mise en place d'ici la fin de l'année, ou la création d'un pôle régional d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel à l'étude à la Direction de la culture et du patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse.

3) Soutien à l'exploitation cinématographique

Dans le cadre du maintien d'un parc de salles diversifié, permettant de garantir le pluralisme de l'offre cinématographique, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) a souhaité introduire un volet concernant l'exploitation cinématographique. La Collectivité Territoriale de Corse et le Centre National du Cinéma et de l'image animée s'engagent à se tenir informés de leurs actions respectives et de leurs critères d'intervention concernant leur soutien à l'exploitation

cinématographique sur le territoire en investissement et en fonctionnement, notamment en ce qui concerne leurs interventions en direction de la création et la modernisation des salles de cinéma et leur passage à la projection numérique.

Après un examen approfondi du parc de salles existant, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et la Collectivité Territoriale de Corse sont maintenant susceptibles d'intervenir sur des projets répondant à des objectifs communs d'aménagement cinématographique. Suite à la mission d'exploration en Corse de Mme Anne Cochard (Directrice de la création des territoires et des publics) et de Mme Nicole Delaunay (Chef du service de l'exploitation), autour de la situation de l'exploitation cinématographique de l'île, un premier projet conduit par la société MSG Cinéma concernant la création d'un multiplexe à Ajaccio a reçu le soutien de la Commission d'aide sélective du Centre National du Cinéma et de l'image animée (C.N.C.) à hauteur de 725 000 € et de la Collectivité territoriale de Corse à hauteur de 800 000 €.

D'autre part, la politique d'aide à la numérisation des salles de cinéma fermées de l'île touche à son terme, tous les établissements seront équipés en projection numérique d'ici la fin de l'année.

II) CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE 2012

La convention d'application financière est basée sur les prévisions d'individualisation des fonds inscrits au budget 2012 de la Collectivité Territoriale de Corse.

Les engagements sur les actions soutenues par le CNC sont les suivants :

ACTIONS / Titre I	CNC	CTC	TOTAL
Aide à la création (écriture - développement - vidéo art et multi media)	0 €	340 000 €	340 000 €
Aide à la production de courts-métrages	150 000 €	300 000 €	450 000 €
Aide à la production de longs-métrages	100 000 €	200 000 €	300 000 €
Aide à la production de programmes audiovisuels	450 000 €	1 110 000 €	1 560 000 €
TOTAL:	700 000 €	1 950 000 €	2 650 000 €

ACTIONS / Titre II	CNC	CTC	TOTAL
Ecole et cinéma	2 500 €	33 600 €	36 100 €
Collège et cinéma	2 500 €	14 300 €	16 800 €
Lycéens et apprentis au cinéma	15 000 €	26 274 €	41 274 €
TOTAL :	20 000 €	74 174 €	94 174 €

Le montant total de l'abondement du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) au fonds d'aides à la création pour 2012 sous réserve de la fiabilité des prévisions s'élève à **720 000 €**. Ce montant correspond à celui de l'année 2011.

Le CNC continue de plafonner son engagement sur la partie « aide à la production de programmes audiovisuels », ayant atteint les limites de ses possibilités d'intervention budgétaire sur ce volet d'aides. Néanmoins ce plafond a été porté à 450 000 € depuis l'année 2011.

Le montant des participations aux opérations d'éducation à l'image reste, quant à lui, inchangé à **20 000 €**.

La globalité des engagements respectifs pour 2012 (hors bureau d'accueil des tournages et aide aux salles de cinéma : **80 000 €**) s'élève à **2 744 174 €** avec une répartition 73,8 % Collectivité Territoriale de Corse soit un montant de **2 104 417 €** (1 950 000 € + 74 174 € + 80 000 €), 26,2 % Centre National du Cinéma et de l'image animée soit **720 000 €**.

Il vous est proposé de délibérer sur le projet de convention d'application financière 2012 à la convention de développement cinématographique, audiovisuel 2011-2013 signée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et la Collectivité Territoriale de Corse tel qu'il figure en annexe du présent rapport.

Annexes :

- *Annexe 1 : projet de convention d'application financière 2012*
- *Annexe 2 : Bilan 2011 de la convention CNC/CTC/Etat 2011-2013*

ANNEXE 1

CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE

AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2012

DE LA CONVENTION DE DÉVELOPPEMENT

CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL

2011-2013

ENTRE

L'ETAT

**(Ministère de la culture et de la communication
- Préfecture de la Région Corse -
- Direction régionale des affaires culturelles
de Corse)**

**LE CENTRE NATIONAL DU CINEMA
ET DE L'IMAGE ANIMEE**

ET

LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

- Vu** le code du cinéma et de l'image animée, notamment son article L. 111-2 2° ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le décret n° 2010-654 du 11 juin 2010 relatif au Centre national du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles 3 et 5 ;
- Vu** la délibération n° 2010/CA/03 du 30 novembre 2010 du Conseil d'administration du Centre national du cinéma et de l'image animée relative aux conditions générales d'autorisation et de passation des contrats, conventions, accords-cadres et marchés ;
- Vu** le décret du 17 décembre 2010 portant nomination du Président du Centre national du cinéma et de l'image animée;
- Vu** la décision du 1^{er} janvier 2011 modifiée du Président du Centre national du cinéma et de l'image animée portant délégation de signature ;
- Vu** la délibération n° 05/264 AC de l'Assemblée de Corse du 15 décembre 2005 portant approbation du règlement des aides relatif à l'Action Culturelle de la Collectivité Territoriale de Corse ;
- Vu** le budget du Centre National du Cinéma et de l'image animée pour 2012 ;
- Vu** la délibération n° 10/079 AC de l'assemblée de Corse du 24 juin 2010 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité territoriale de Corse,
- Vu** la délibération n° 11/135 AC de l'Assemblée de Corse du 23 juin 2011 de l'Assemblée de Corse adoptant la convention triennale 2011-2013 de développement cinématographique, et audiovisuel entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Collectivité Territoriale de Corse, notamment son article 16,
- Vu** la délibération n° 11/323 AC de l'assemblée de Corse du 15 décembre 2011 portant approbation du budget primitif de la Collectivité territoriale de Corse
- Vu** la délibération n° 12 AC du 2012 de l'Assemblée de Corse autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la présente convention ;

ENTRE

L'État, représenté par le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud, M. Patrick STRZODA, ci-après désigné « l'État »,

Le Centre national du cinéma et de l'image animée, représenté par son Président, M. Eric GARANDEAU, ci-après désigné « le CNC »,

ET

La Collectivité Territoriale de Corse représentée par son Président, M. Paul GIACOBBI, ci-après désignée « la Collectivité Territoriale de Corse »,

En application de la convention de développement cinématographique et audiovisuel pour la période 2011-2013, signée entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Collectivité territoriale de Corse en date du 24 juin 2011 et notamment son article 16 relatif aux dispositions financières, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1ER - ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES

L'engagement prévisionnel global de chacun des partenaires de la convention à la mise en œuvre des axes contractuels pour l'année 2012 s'établit comme suit :

Collectivité Territoriale de Corse	2 104 174 €
CNC	720 000 €

En tout état de cause, l'engagement définitif global du CNC ne peut excéder le montant indiqué ci-dessus.

L'engagement prévisionnel des partenaires est réalisé sous forme de subvention.

ARTICLE 2 - TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF 2012

Le présent tableau détaille l'engagement prévisionnel de chacun des partenaires propre à chaque action engagée. Ces engagements sont réalisés sous forme de subvention.

ACTIONS	CNC	CTC	TOTAL
<i>Titre I - Article 4</i> Aide à l'écriture et au développement, au vidéo-art et au multimédia expérimental	-	340 000 €	340 000 €
<i>Titre I - Article 5</i> Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée	150 000 €	300 000 €	450 000 €
<i>Titre I - Article 6</i> Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée	100 000 €	200 000 €	300 000 €
<i>Titre I - Article 7</i> Aide à la production d'œuvres audiovisuelles	450 000 €	1 110 000 € (dont 210 000 € hors « 1 € pour 2 € »)	1 560 000 €

<i>Titre I - Article 10</i> Accueil des tournages et soutien à la Commission régionale du film		80 000 €	80 000 €
<i>Titre II -</i> Soutien à la diffusion culturelle à l'éducation artistique et au développement des publics	2 500 €	33 600 €	36 100 €
Article 11 : Ecole et cinéma	2 500 €	14 300 €	16 800 €
Article 12 : Collège au cinéma	15 000 €	26 274 €	41 274 €
Article 13 : Lycéens et apprentis au cinéma			
<i>Titre III - Article 14</i> Aide aux salles de cinéma	251 667 € (pour mémoire)*	984 079 € (pour mémoire)**	1 235 746 € (pour mémoire)
TOTAUX	720 000 €	2 104 174 €	2 824 174 €

* Montant des aides sélectives du CNC attribuées aux salles de cinéma de la Collectivité Territoriale de Corse :

- aide moyenne 2009-2011 à la création et à la modernisation des salles (241 667 €)
+ aide à la diffusion art & essai 2011 (10 000 €).

** Montant des aides sélectives de la CTC attribuées aux salles de cinéma en 2011.

ARTICLE 3 - SUBVENTIONS DU C.N.C.

Les subventions du C.N.C. à la Collectivité Territoriale de Corse, d'un montant prévisionnel global de **720 000 €**, seront versées en deux fois à l'ordre de M. le Payeur de Corse sur le compte suivant : C2000000000, Code banque 30001, Code guichet 00109, Clé 78, soit **360 000 €** à la signature de la présente convention et **360 000 €** à la réception du bilan annuel, qualitatif, quantitatif et financier des actions engagées.

Pour chaque action indiquée ci-dessous, le montant total versé par le CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Collectivité Territoriale de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel.

Ces subventions sont imputées comme suit :

- **Titre I - Soutien à la création et à la production**

Article 5 :

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée » sur le budget du CNC, compte 6572, code d'intervention D2385 :

75 000 € à la signature,

75 000 € au plus tard le 31 décembre 2014, après remise du bilan annuel et réception d'une lettre de la Collectivité territoriale de Corse attestant la réalisation effective des projets aidés.

Article 6 :

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée » sur le budget du CNC, compte 6572, code d'intervention D2385 :

50 000 € à la signature,
50 000 € au plus tard le 31 décembre 2014, après remise du bilan annuel et vérification que les œuvres aidées ont obtenu l'agrément des investissements ou l'agrément de production délivré par le C.N.C.

Article 7 :

« Aide à la production d'œuvres audiovisuelles » sur le budget du CNC, compte 6572, code d'intervention D2585 :

225 000 € à la signature,
225 000 € au plus tard le 31 décembre 2014, après remise du bilan annuel et vérification que les œuvres aidées ont obtenus l'autorisation préalable délivrée par le C.N.C.

• **Titre II - Actions d'éducation artistique**

Article 11 :

« Ecole et cinéma » sur le budget du CNC, compte 6576, code d'intervention D3145 :

1 250 € à la signature,
1 250 € après bilan, sur la base d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier annuel.

Article 12 :

« Collège au cinéma » sur le budget du CNC, compte 6576, code d'intervention D3145 :

1 250 € à la signature,
1 250 € après bilan, sur la base d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier annuel.

Article 13 :

« Lycéens et apprentis au cinéma » sur le budget du CNC, compte 6576, code d'intervention D3145 :

7 500 € à la signature,
7 500 € après bilan, sur la base d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier annuel.

L'ordonnateur de la dépense est le Président du CNC, et le comptable assignataire, l'Agent comptable du CNC.

ARTICLE 5 - SUBVENTIONS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Les subventions de la Collectivité Territoriale de Corse d'un montant global de **2 104 174 €** seront versées de la manière suivante :

• Titre I - Soutien à la création et à la production

Article 4 :

«Aide à l'écriture et au développement, au vidéo-art et au multimédia expérimental» : ces aides seront directement versées aux auteurs (aide à l'écriture), aux sociétés de production porteuses des projets (aide au développement) ou aux personnalités morales porteuses des projets (aides au vidéo art et aux œuvres multi media) comme suit : 1^{er} acompte de 75 % à la signature de la convention et solde de 25 % à la fin des travaux au vu des justificatifs spécifiés dans celle-ci.

Article 5 :

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée » : ces aides seront directement versées aux sociétés de production porteuses des projets comme suit :

- 1^{er} acompte de 75 % à la signature de la convention,
- Solde de 25 % à la fin des travaux au vu des justificatifs spécifiés dans celle-ci.

Article 6 :

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée » : ces aides seront directement versées aux sociétés de production porteuses des projets comme suit :

- 1^{er} acompte de 75 % à la signature de la convention,
- Solde de 25 % à la fin des travaux au vu des justificatifs spécifiés dans celle-ci.

Article 7 :

« Aide à la production d'œuvres audiovisuelles » : ces aides seront directement versées aux sociétés de production porteuses des projets comme suit :

- 1^{er} acompte de 75 % à la signature de la convention,
- Solde de 25 % à la fin des travaux au vu des justificatifs spécifiés dans celle-ci.

Dans le cas particulier de l'aide à la captation-recréation de spectacles vivants :

- 1^{er} acompte de 60 % à la signature de la convention,
- Solde de 40 % à la fin des travaux au vu des justificatifs spécifiés dans celle-ci.

• **Titre II - Actions d'éducation artistique**

Article 11 :

« Ecole et cinéma » : Ces aides seront directement versées à la structure coordinatrice du dispositif.

Article 12 :

« Collège au cinéma » : Ces aides seront directement versées à la structure coordinatrice du dispositif.

Article 13 :

« Lycéens et apprentis au cinéma » : Ces aides seront directement versées à la structure coordinatrice du dispositif.

ARTICLE 6 - CLAUSE DE REVERSEMENT

S'il apparaît que les engagements des contractants ne sont pas tenus en tout ou partie dans les mêmes délais, chaque partie peut demander le reversement du montant de sa contribution aux opérations qui ne sont pas réalisées.

ARTICLE 7 - DISPOSITION FINALE

La présente convention ne peut en aucun cas être opposée aux présents signataires par les personnes morales ou leurs représentants cités à la présente, celle-ci ne valant engagement qu'entre les signataires.

La présente convention est signée en six exemplaires originaux

A Ajaccio, le

Pour la Collectivité Territoriale de Corse,
le Président du Conseil Exécutif de Corse

Pour l'État,
le Préfet de Corse,
Préfet de la Corse-du-Sud

Paul GIACOBBI

Patrick STRZODA

Pour le Centre national
du cinéma et de l'image animée,
le Président

Le Chef de Mission de Contrôle Général
auprès du Centre national du cinéma et
de l'image animée

Eric GARANDEAU

Marie-Françoise RIVET

Annexe 2

BILAN 2011

CONVENTION 2011-2013
DE DEVELOPPEMENT CINEMATOGRAPHIQUE
ET AUDIOVISUEL

Entre l'Etat :
Ministère de la Culture et de la Communication
Préfecture de Région de Corse
Direction Régionale des Affaires culturelles de Corse

Le Centre National du Cinéma et de l'Image animée

La Collectivité Territoriale de Corse

I) OPERATIONS D'EDUCATION A L'IMAGE

1) ECOLE ET CINEMA 2010-2011

Coordinateur : M. René Viale, Association « Studio Animation»

Le dispositif « Ecole et cinéma » a été mis en place et est subventionné depuis 1997.

Depuis 2001, il a été étendu à la Corse du Sud et élargi aux écoles en milieu rural.

BILAN 2010-2011

a) Public :

Le dispositif « Ecole et cinéma » a été mis en place en 1997. Depuis 10 ans, il a été étendu à la Corse du Sud.

Le dispositif disposait en Corse, pour 2010-2011, d'un effectif potentiel de 24 960 élèves sur un total de 260 écoles.

Pour cette année, il a concerné **101 établissements** (76 en 2009-2010, 50 en 2008-2009, 42 en 2007-2008, 78 en 2006-2007, 59 en 2005-2006 et 43 en 2004-2005) **pour 353 classes** (316 en 2009-2010, 244 en 2008-2009, 193 en 2007-2008, 227 en 2006/2007, 208 en 2005-2006 et 201 en 2004-2005) et **7891 élèves** (7 256 en 2009-2010, 5 721 en 2008-2009, 4 336 en 2007-2008, 5 193 en 2006-2007, 5 474 en 2005-2006 et 4 319 en 2004-2005).

Le nombre total d'entrées est de **17 697** (16 017 en 2009-2010, 13 921 en 2008-2009, 9 656 en 2007/2008, 12323 en 2006/2007, 11 622 en 2005-2006 et 10589 en 2004-2005) **réparties sur 149 séances** (143 en 2009-2010, 147 séances en 2008 2009, 142 en 2007-2008, 156 en 2006/2007, 143 en 2005/2006 et 118 en 2004/2005).

b) Répartition du public :

Corse-du-Sud : 4 838 élèves (3957 en 2009-2010, 2 743 en 2008-2009, 1 221 en 2007-2008, 2 561 en 2006-2007) **pour 11 015 entrées** (9 084 en 2009-2010, 6 041 en 2008-2009, 3 168 entrées en 2007-2008) / **Haute Corse: 3093 élèves** (3 299 en 2009-2010, 2 978 en 2008-2009, 3 115 en 2007-2008, 2 632 en 2006-2007) **pour 6 682 entrées** (6 933 en 2009-2010, 7 250 entrées

Cette année, 9 salles de cinéma ont participé au dispositif:

- AJACCIO : Palais des Congrès-Espace Diamant
- PORTICCIO : Les 3 stars
- PROPRIANO : Théâtre
- SARTENE : Centre Culturel Laurent Casanova
- PORTO-VECCHIO : Centre Culturel (Empire)

- FURIANI : Le 7^{ème} Art
- BASTIA : Studio Cinéma
- ABBAZIA : Excelsior Cinéma
- ILE-ROUSSE : Le Fogata

c) Programmation :

8 films ont été programmés en Corse-du-Sud et 9 films en Haute-Corse.

Corse-du-Sud :

- LE ROI DES MASQUES, (Cycle 3) : 1 491 élèves
- PRINCE ET PRINCESSE, (Cycle 2) : 1 714 élèves
- COURTS METRAGES, (Cycle 3) : 1 591 élèves
- GOSHU, LE VIOLONCELLISTE, (Cycle 2) : 1 530 élèves
- UN ANIMAL DES ANIMAUX, (Cycle 2) : 1 563 élèves
- COURTS METRAGES, (Cycle 1) : 854 élèves
- OU EST LA MAISON DE MON AMI ?, (Cycle 3) : 1 545 élèves
- PETITES Z'ESCAPADES, (Cycle 1) : 727 élèves

Haute-Corse :

- JACQUOT DE NANTES, (Cycle 3) : 708 élèves
- L'ETRANGE NOEL DE M JACK, (Cycle 2) : 925 élèves
- LE BONHOMME DE NEIGE, (Cycle 1) : 788 élèves
- CONTES CHINOIS, (Cycle 1) : 615 élèves
- JIBURO, (Cycle 2) : 909 élèves
- CHANTONS SOUS LA PLUIE, (Cycle 3) : 814 élèves
- KATIA ET LE CROCODILE, (Cycle 2) : 770 élèves
- PAÏ, (Cycle 3) : 673 élèves
- PETITES Z'ESCAPADES, (Cycle 1) : 480 élèves

d) Formation : Les séances de formation de 4 heures n'ont pu être dispensées en raison de la nouvelle organisation des classes primaires sur 4 jours. Néanmoins des animations de 2 à 3 heures autour de la lecture des images ont été dispensées avec le Conseiller pédagogique départemental « Arts visuels ». Les expériences, ateliers pédagogiques et de pratiques artistiques connexes du dispositif sont en forte baisse du fait de la disparition de leur financement.

e) Politique tarifaire : Le prix des places est fixé à 2,50 € (1 € étant pris en charge par la Collectivité Territoriale de Corse).

f) Commentaires : Cette année le nombre d'entrées a atteint encore un niveau record. Cela est dû à l'ouverture de l'Espace Diamant équipé en projection 35mm, utilisé dans l'attente d'une vraie salle de cinéma à vocation culturelle sur Ajaccio et à la mobilisation et au dynamisme des coordinateurs académiques.

Le problème concernant le recrutement d'intervenants pour les formations est en passe d'être résolu avec la formation dispensée à l'université. Le nombre d'ateliers de pratiques artistiques qui contribuait également au succès du dispositif a considérablement baissé du fait de la disparition de leur financement. Le problème de la prise en charge du transport des élèves par le Conseil Général reste à résoudre pour continuer le travail de désenclavement de certaines écoles.

Néanmoins, l'intégration de cette problématique au sein des conseils d'écoles et des contrats éducatifs locaux a permis d'associer plusieurs petites localités au dispositif.

Budget prévu 2010/2011	21 170, 00 €	Budget réalisé 2010/2011	28 857, 00 €
CTC	18 670, 00 €	26 357,00 €	
CNC	2 500, 00 €	2 500, 00 €	

2) COLLEGE AU CINEMA 2010-2011

**Coordinateur : M. René Viale,
Association « Studio Animation »**

Le dispositif « Collège et cinéma » a été mis en place et est subventionné depuis 2002/2003.

Il a changé de coordinateur en 2003-2004.

BILAN 2010-2011

Ce dispositif disposait en Corse, pour 2010-2011, d'un effectif potentiel de 12326 élèves sur un total de 31 collèges.

a) Public :

Le dispositif collège et cinéma a été mis en place en 2002/2003. Après un arrêt sur la Corse-du-Sud l'année dernière, il a redémarré en 2010-2011 sur ce département.

Le dispositif a concerné **17 collèges** (9 en 2009-2010, 12 en 2008-2009, 7 en 2007-2008, 9 en 2006-2007, 10 en 2005-2006 et 8 en 2004-2005) pour **39 classes** (40 en 2009-2010, 39 en 2008-2009, 27 en 2007-2008, 34 en 2006-2007, 34 en 2005-2006 et 36 en 2004-2005) et **1079 élèves** (896 en 2009-2010, 931 en 2008-2009, 671 en 2007-2008, 780 en 2006-2007, 905 en 2005-2006 et 787 élèves en 2004-2005) sur l'ensemble du territoire **pour un nombre total de 2165 entrées** (2241 en 2009-2010, 2195 en 2008-2009, 1737 en 2007-2008, 1890 en 2006-2007, 2189 en 2005-2006 et 1713 en 2004-2005) réparties sur **25 séances** (27 en 2009-2010, 27 en 2008-2009, 17 en 2007-2008).

b) Répartition du public :

Haute-Corse : **959 élèves, 14 collèges, 33 classes, (2104 entrées)**

Corse-du-Sud : **120 élèves, 3 collèges, 6 classes, (61 entrées)**

5 salles de cinéma ont participé au dispositif:

- BASTIA : Studio Cinéma
- FURIANI : Le 7^{ème} art
- CORTE : L'Alba
- ABAZZIA : L'Excelsior
- AJACCIO : Espace Diamant

c) Programmation :

3 films ont été programmés:

- EL BOLA, (6^{ième} et 5^{ième}) : 693 élèves
- LE BAL DES VAMPIRES, (6^{ième} et 5^{ième}) : (827 élèves)
- L'ENFANT SAUVAGE, (4^{ième} et 3^{ième}) : (645 élèves)

d) Formation :

3 séances de formation animées par Mme Colomba SANSONETTI (professeur à l'Université de Corte) sur les films au programme ont été organisées et ont concerné 27 enseignants.

e) Politique tarifaire :

Le prix des places est fixé à 2,50 € (1 € étant pris en charge par la Collectivité Territoriale de Corse).

f) Commentaires :

L'opération Collège et Cinéma a correctement fonctionné cette année sur la Haute-Corse. La nomination des nouveaux responsables de ce dispositif au rectorat, M. Piferini et M. de Peretti a permis une relance du dispositif en Corse-du-Sud.

L'ouverture de l'espace Diamant aide également à pallier à l'absence de salle de cinéma disposée à accueillir les élèves sur Ajaccio.

Des efforts doivent continuer à porter sur certains problèmes à résoudre pour mieux faire fonctionner l'opération :

- Prise en charge des transports, par le Conseil Général.
- Travail de prospection intensif sur tous les établissements de Corse-du-Sud.

Budget prévu 2010/2011	14 600,00 €	Budget réalisé	2010/2011
		9 465,44 €	
CTC	12 100,00 €	6 965,44 €	
CNC	2 500,00 €	2 500,00 €	

3) LYCEENS ET APPRENTIS AU CINEMA 2010/2011

Coordinateur : M. Dominique LANDRON, Mme Lydie MATTEI Cinémathèque de la Corse.

Association « La Corse et le Cinéma »

Le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma » a été mis en place et est subventionné depuis 2002/2003.

BILAN 2010-2011 :

Le dispositif dispose en Corse pour 2010-2011, d'un effectif potentiel d'environ 8 278 élèves et 730 apprentis sur 16 lycées (public, privé, professionnel). A ce chiffre on peut ajouter 2 lycées agricoles et 6 centres de formation d'apprentis

a) Public :

Cette année, il a concerné **794 élèves** (757 en 2009-2010, 929 en 2008-2009, 1054 en 2007-2008, 879 en 2006-2007, 1002 en 2005-2006, 1061 en 2004/2005 et 177 en 2002/2003) et **35 classes** (35 en 2009-2010, 47 en 2008-2009, 44 en 2007-2008, 37 en 2006-2007, 37 en 2005-2006) sur l'ensemble du territoire répartis au sein de **10 établissements** (11 en 2009-2010, 13 en 2008-2009, 16 en 2007-2008, 13 en 2006-2007, 11 en 2005-2006).

La fréquentation est de 677 entrées (1271 en 2009-2010, 1510 en 2008-2009, 2266 en 2007-2008, 1776 en 2006-2007, 1980 en 2005-2006, 2370 en 2004/2005) réparties sur **17 séances** (34 en 2009-2010, 36 en 2007-2008, 33 en 2005-2006 et 38 en 2004/2005).

b) Répartition :

Corse-du-Sud : non renseignée (non renseignée en 2009-2010, 589 en 2008-2009, 1392 en 2007-2008, 1158 en 2006/2007, 1332 en 2005/2006 et 1652 en 2004/2005)

Haute-Corse : non renseignée (non renseignée en 2009-2010, 921 en 2008-2009, 874 en 2007-2008, 618 en 2006/2007, 648 en 2005/2006 et 718 en 2004/2005)

5 salles de cinéma (6 en 2009-2010, 5 en 2008-2009, 7 en 2007-2008, 7 en 2006/2007) participent à cette opération :

- PORTICCIO: Les 3 stars
- PORTOVECCHIO : Cinémathèque
- BASTIA : Le Studio
- CORTE : Cinéma l'Alba
- ABAZZIA : L'Excelsior

c) Programmation :

3 films ont été programmés :

- LES DEMOISELLES DE ROCHEFORT (217 élèves)
- LE PIGEON (284 élèves)
- ADIEU PHILIPINE (176 élèves)

d) Politique tarifaire :

La participation financière est fixée à 2,50 € par élève et par séance, avec un minimum de 3 séances par année.

e) Formation :

6 journées de formation concernant 35 enseignants réparties sur 3 sites (Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio) ont été organisées et animées par M. Philippe ORTOLI (maître de conférences à l'Université de Corse) et M. Pascal GENOT (doctorant en cinéma). Les films du dispositif ont fait l'objet d'une pré-projection afin de leur permettre de prolonger en classe la réflexion autour des œuvres. La formation a eu

pour objet d'aborder pour chaque film le contexte cinématographique du pays d'origine, le parcours du réalisateur, d'analyser le film, le genre, les thèmes.

Toutes les séances des élèves ont été animées par M. Pascal GENOT, M Jean-André BERTOZZI et Mme Lydie MATTEI. Ces séances comprenaient une présentation du film de son réalisateur, du genre auquel il appartient et d'éventuelles correspondances avec des productions plus récentes, de la projection et d'une discussion avec les élèves. En fin de projection des documents pédagogiques sont distribués aux élèves.

f) Commentaires :

Ce dispositif récent montre, cette année encore, une fréquentation en baisse malgré l'accompagnement pédagogique qui est de l'avis général d'une grande qualité.

Toutes les projections sont accompagnées d'un intervenant pour présenter le film et animer le débat. Les enseignants participants commencent à bien intégrer le fonctionnement du dispositif.

Plusieurs problèmes ont perturbé l'année :

- L'annulation de la formation pour les enseignants pour le film « LES DEMOISELLES de ROCHEFORT » (retard d'inscriptions par le rectorat et copie perdue dans le transport (continent-Corse) entraînant la suppression des projections pour un grand nombre de classes.

- Le retard dans la livraison des copies du « PIGEON » dont a découlé l'absence de disponibilités des salles susceptibles de projeter le film.

Plus généralement le manque de personnes relais dans les lycées et de motivation de certains chefs d'établissement, le manque de salles de cinéma partenaires sur Ajaccio, ont conduit depuis plusieurs années à une baisse de la fréquentation du dispositif.

La création d'un nouveau poste au sein de la Cinémathèque lors du renouvellement de la Délégation de Service Public l'année prochaine, en remplacement de Mme Lydie Mattei qui a pris d'autres fonctions, devrait permettre de retravailler la dynamique de l'ensemble.

Un travail de motivation des enseignants et de prospection et de suivi plus actif auprès des chefs d'établissement s'avère nécessaire. La nomination de nouveaux responsables en charge du dispositif au sein du rectorat, M. Piferini et M. de Peretti devraient permettre d'œuvrer en ce sens.

En outre, une formation généraliste à destination de tous les enseignants candidats aux dispositifs d'éducation à l'image va être organisée par Mme Colomba Sansonetti, enseignante « cinéma » à l'Université de Corse.

Budget prévu 2010/2011	44 370,00 €	Budget réalisé	2010/2011
		27 554,98 €	
CTC		CTC	
29 370,00 €		12 554,98 €	
CNC		CNC	15 000,00 €
15 000,00 €			

II) BILAN FONDS D'AIDES 2011

3 sessions d'examen du comité technique ont été organisées dans l'année 2011 **en date des 4 mars, 18 juillet et 7 octobre**. La constitution du comité technique était inchangée avec environ 75 % de professionnels du continent, le renouvellement a eu lieu en début d'année 2012.

Le montant des crédits effectivement utilisés s'est élevé à 2 001 125 € (2 044 680 € en 2010, 2 560 000 € en 2009, 2 139 800 € en 2008, 2 180 120 € en 2007, 1 652 080 € en 2006, 1 571 100 € en 2005) sur autant d'autorisation de programme.

Ces crédits ont concerné **78 projets** (71 en 2010, 96 en 2009, 77 en 2008, 85 en 2007, 74 en 2006, 88 en 2005).

Ils ont été individualisés à la suite des 3 réunions du comité technique par les délibérations du Conseil exécutif n° 1104117 CE du Conseil Exécutif du 27 juillet 2011 (1^{er} comité), n° 1104849 CE du Conseil Exécutif du 8 septembre 2011 (2^{ième} comité), n° 11 06603 CE du Conseil Exécutif du 28 novembre 2011 (3^{ième} comité).

Dans ce cadre ont été répartis :

- **312 700 €** (197 500 € en 2010, 264 500 € en 2009, 199 100 € en 2008, 240 150 € en 2007, 185 580 € en 2006 166 100 € en 2005) au titre des **aides à l'écriture, au développement et au vidéo art,**

- **375 000 €** (301 500 € en 2010, 245 000 € en 2009, 209 500 € en 2008, 250 000 € en 2007, 144 500 € en 2006) au titre de l'**aide au court-métrage,**

- **874 765 €** (1 513 230 € en 2010, 1 552 500 € en 2009, 1 254 200 € en 2008, 1 386 000 € en 2007, 783 000 € en 2006 et 893 000 € en 2005) au titre de l'**aide aux projets audiovisuels,**

- **430 000 €** (0€ en 2010, 440 000 € en 2009, 450 000 € en 2008, 300 000 € en 2007) au titre de l'**aide au long métrage.**

Ainsi que **8 660 €** en aide à la diffusion (**opérations de post-production**).

Ce bilan 2011 est nuancé avec une baisse d'environ 42 % du montant des projets aidés au titre des programmes audiovisuels et un montant total des aides attribuées en légère baisse :

a) Long métrage :

5 longs-métrages ont été aidés dans l'année. 2 d'entre eux ont abandonné le bénéfice de la subvention.

Le premier projet, présenté initialement par la société « Naïa Production » puis repris par la société « Les Films de Pierre », s'intitule « Pifano, la cité de l'ombre ». Ce long-métrage écrit par le réalisateur insulaire, M. Thierry de Peretti a obtenu l'avance sur recettes du Centre national du cinéma et de l'Image animée (C.N.C.). Ce film est une fresque psychologique, à la manière de Ken Loach, autour d'une bande de jeunes, inscrits dans les réalités et les tiraillements sociaux et culturels de la Corse d'aujourd'hui, qui se laissent entraîner dans un enchaînement d'actions les amenant à l'irréparable. Le budget de production de ce long-métrage, dont le casting sera exclusivement composé de comédiens corses avoisine les 2 millions d'euros.

Le deuxième projet, retenu s'intitule « Afrikacorse ». Produit par la société parisienne « Alterego films », il sera également réalisé par un réalisateur insulaire, M. Gérard Guerrieri.

Ce film est une comédie loufoque, dans la veine du cinéaste Quentin Tarentino, basée sur l'histoire du trésor de Rommel qui serait, selon la légende, immergé au large du Cap Corse. Trois frères corses, dont l'un d'eux serait le fils illégitime d'un des responsables de la Kommandantur chargé du transport de ce trésor en Corse, se dispute son héritage suite au testament laissé par leur mère. Ce film, d'un budget global de 1 870 000 €, sera distribué en salles par la société « Kannibal distribution » et diffusé par Canal +.

Le troisième projet aidé est un long-métrage de M. Manuel Pradal (réalisateur de « Marie Baie des Anges » avec Vahina GIOCANTE), intitulé « Mon Ombre », et présenté par la société « N°7 Production ». Ce film est un polar sous la forme d'une échappée belle de trois personnages, un truand, un ancien flic, et sa fille dont le voyage en Corse marque le retour à une harmonie perdue, la recherche d'un soleil pour trois. Ce récit revendique le souffle à la fois tragique et comique des héros mythologiques de la Méditerranée à égale distance de la poésie noire d'un « Pierrot le Fou » de Jean-Luc Godard et des comédies italiennes des années 60. Le budget de production du film avoisine les 4 millions d'euros avec une coproduction de Canal + et une distribution en salle assurée par M. François Yon de la société « Films Distributions ».

Les subventions annulées concernent les films « Ymma », une coproduction franco-marocaine, présentée par la société insulaire « Cined » qui ne rentrait plus, au jour de sa mise en production, dans les critères d'éligibilité du règlement de la CTC et « Post Partum » de Mme Delphine Noël produit par « Les Productions Balthazar » dans le cadre d'une coproduction franco-belge qui a finalement choisi de tourner en Bretagne.

Le film « Ymma » de M. Rachid El Ouali, l'un des comédiens les plus connus du Maroc, a quand même été tourné en Corse. Le film retrace l'histoire d'un marocain, en rupture avec son monde familial et professionnel, qui part en Corse à la recherche d'une femme rencontrée sur Internet et qui croise sur son chemin une autre femme et son fils qui vont cheminer avec lui et l'aider à se retrouver. Ce film « low cost »

sera distribué par « Floris Films » et « Epicentre ». Il a obtenu le soutien du centre de la Cinématographie marocaine et de la chaîne 2M.

b) Court-métrage :

Toujours un faible nombre de projets intéressants malgré un nombre de demande en augmentation, le surcoût induit par l'éloignement de l'île ne permet pas de créer une dynamique sur un secteur à l'économie très fragile. Les producteurs continentaux utilisent souvent le fonds d'aides dans une logique de plus offrant sans réel implication par rapport au territoire.

Sur les 11 courts-métrages aidés sur 34 demandes, 7 proviennent d'auteurs-réalisateurs corses et 8 seront produits par des sociétés insulaires. Les tournages sont tous prévus pour 2012. Le fait marquant est la présence dans ces 11 projets de quatre animations utilisant des techniques différentes allant de la pâte à modeler à l'animation 3D. Parmi les projets à retenir :

- « **Jasmine** » d'Alain Ughetto, coproduit par les sociétés « **Mouvement** » et « **Les films du tambour de Soie** », nous plonge au cœur de la révolution iranienne de la fin des années 70, dans une histoire d'amour réinvestie par le narrateur 30 ans plus tard par la redécouverte de lettres, de dessins et d'archives filmées en super 8, éléments qui l'amènent à reprendre la réalisation d'un film d'animation à base de figurines en pâte à modeler.

- « **Les Louves** » de M. Nicolas Giuliani est un scénario à l'écriture sensible, issu de l'atelier d'écriture de scénario du Groupe de Recherche et d'Essais Cinématographiques à Bastia. Ce film, produit par la société « **Bizibi** », raconte la chronique de la relation entre une petite fille et sa très jeune mère célibataire en l'absence d'un père qu'elle tente de retrouver lors d'un voyage d'été en Corse. Ce projet a obtenu l'aide sélective du C.N.C.

- Autre projet intéressant « **Qui sèmera la terre** » de **Mme Violaine Favart** produit par « **L'atelier 46** », est une comédie dramatique, ambitieuse en termes de mise en scène qui traite de la relation entre un moine et son ancienne fiancée avec, en sous texte, les problématiques de la croyance et de l'engagement dans les domaines amoureux et religieux.

Enfin à noter, 2 films d'animation utilisent pour leur réalisation les possibilités offertes par le studio virtuel de Biguglia qui permet l'incrustation en temps réel de personnages et d'animation sur des décors 3D. Le premier est un film d'anticipation intitulé « **Sub Level 31** » de Gabriel Kerlidou, le second projet écrit par M. Sébastien Ginestra, ancien élève de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Corse, est intitulé « **Ratures** » et raconte les péripéties d'un personnage de scénario qui subit de plein fouet les errances d'un auteur en mal d'inspiration.

« **Grantesta** » de M. Julien Caumer de Casabianca propose, lui, un projet d'animation plus classique autour d'un travail d'adaptation des différentes versions du conte traditionnel corse et de propositions graphiques d'Ahmidou Lyazidi (« **Persépolis** ») et de la dessinatrice catalane Merce Lopez laissant augurer de la qualité du film.

L'atelier d'écriture mis en place avec le Groupe de Recherche et d'Essais Cinématographiques (G.R.E.C.) sur l'île, en vue de finaliser des scénarios de courts métrages provenant de réalisateurs insulaires mais aussi des Dom-Tom, de la région Aquitaine et d'autres régions de France, continue d'être plébiscité par les participants corses qui sont choisis par l'équipe pédagogique du département « cinéma » de l'I.U.T. de Corse au sein des étudiants et par le comité technique du fonds d'aide parmi les projets ayant été jugés intéressants mais inaboutis. Plusieurs films issus de cet atelier ont été mis en production en Corse en 2011 et en 2012.

Cette année encore, des conventions entre le G.R.E.C., et la C.T.C. ont été passées pour le financement des films réalisés au cours du cursus par les élèves du Diplôme Universitaire option « écriture et réalisation » de l'Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.) de Corse nouvellement créé et baptisé C.R.E.A.T.A.C.C. (Créations et Techniques Audiovisuelles et Cinématographiques de Corse).

En synergie avec la section cinéma de l'I.U.T. de Corse, sont organisées à Corte depuis 4 ans « les Nuits méditerranéennes du court-métrage » afin notamment de sensibiliser les étudiants de l'Université aux problématiques et aux enjeux artistiques et financiers du court-métrage et donner un ancrage méditerranéen et une visibilité à la production corse. Ce festival regroupe plusieurs sections dont une réservée aux films des étudiants des universités méditerranéennes de cinéma. De nombreux professionnels sont présents (CNC, Agence du court-métrage, chaînes (ARTE, France Télévision qui dote le prix d'un préachat), représentants des festivals du continent qui présentent une carte blanche).

c) Documentaire, (séries et unitaires) :

15 projets de documentaire unitaire (20 en 2010, 30 en 2009, 30 en 2008, 35 en 2007, 24 en 2006, 32 en 2005) (avec un taux de sélectivité d'environ 1 sur 2) **ont été aidés en production,**

15, (9 en 2010, 13 en 2009, 7 en 2008, 6 en 2007, 10 en 2006) **ont été aidés à l'écriture,**

14, (10 en 2010, 5 en 2009, 8 en 2008, 13 en 2007, 11 en 2006) **ont été aidés au développement,**

1 série documentaire (1 en 2010, 7 en 2009, 3 en 2008) a également été aidée en production.

Ces projets proviennent, pour la plupart, de sociétés de production insulaires. Même si de nouveaux champs de la société corse contemporaine commencent à être abordés comme la mort, la violence, la précarité ou l'immigration, ils s'inscrivent toujours en majorité autour des thématiques récurrentes identifiantes du fonds d'aides corse qui sont:

- L'histoire de la Corse et de la Méditerranée,
- L'archéologie et le patrimoine en Méditerranée,
- La connaissance des identités culturelles linguistiques et religieuses en Méditerranée,
- Les portraits d'artistes, musiciens, cinéastes, peintres, écrivains méditerranéens,

- La protection de l'environnement, le développement durable,
- Le parcours d'hommes corses ou méditerranéens emblématiques,
- Les documentaires d'auteur.

En 2011, le volume de production de documentaire unitaire a diminué de 25 %. Cela relève notamment du fait que la chaîne ViaStella était en phase de recomposition de sa grille de programme et de sa ligne éditoriale. Autre élément, plusieurs sociétés de production parmi les plus importantes de l'île, comme « Mareterraniu », se sont concentrées sur la fiction cette année ou dans la production de documentaires européens ambitieux, nécessitant des temps de développement conséquents.

Ainsi la société « Mouvement » s'est lancée, avec ARTE, la RAI et le soutien de MEDIA, dans la production d'un très beau documentaire de M. Angelo Caperna intitulé «Un homme médiocre en cette époque de prétendus surhommes » qui traite du parcours politique et sensible d'un intellectuel italien aristocrate durant la seconde guerre mondiale, réquisitionné pour servir de guide culturel à Mussolini et Hitler en visite en Italie.

Autre projet remarquable, aidé à l'écriture, le documentaire intitulé «Ex'île» de Sylvaine Dampierre, réalisatrice maintes fois primée dans les grands festivals documentaires. Ce film produit par la société « Les Films de Pierre » traite du rapport au territoire, à la mémoire, à la terre, d'immigrés maghrébins en Corse à travers trois générations, d'un paysage à l'autre, en partant de leur usage des lieux, des repères qu'ils s'y créent, en retraçant leur cheminement, en explorant leur enracinement.

« Santa Croce ! Entre petits et grands miracles », du jeune réalisateur Stéphane Régoli, issu de la licence professionnelle des activités de l'image et du son (L.P.T.A.I.S.) de l'Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.) de Corse, porte lui aussi un regard sur la coexistence des communautés religieuses dans le quartier de la citadelle de Bastia et se questionne sur le phénomène d'adhésion collective qui entoure les activités de la confrérie.

Investigant également la société corse, « Chemin de justices » du réalisateur Christian Lorre produit par la société « Les Films du Triton » nous amène à une réflexion sur les racines de la violence dans l'histoire de la Corse en parallèle de l'évolution des institutions judiciaires et du droit sur l'île. Cette thématique de la violence se retrouve dans des projets comme « Ceux qui restent », de Marie-Jeanne Tomasi qui revient sur les règlements de compte qui ont émaillé ces derniers mois le quotidien des habitants de sa ville natale, Sartène, questionnant son nouveau visage en parallèle de ses souvenirs de jeunesse. Enfin dans un autre registre, la réalisatrice Gisèle de Casabianca, à travers trois personnages un étudiant, un saisonnier et un retraité, interroge dans son documentaire intitulé « Aïutu » les visages de la précarité en Corse.

La thématique méditerranéenne, elle, se retrouve dans des projets comme « Lungotevere », de Marie-Jeanne Tomasi qui va à la rencontre de « Pier Paolo Pasolini » dans les faubourgs de Rome d'aujourd'hui dans l'idée de faire ressentir l'ampleur de son manque et de son absence à l'Italie et au cinéma d'aujourd'hui. Elle est également au centre du projet « Un Esclave nommé Cervantès » de M. Bernabeu Casanova, qui dépeint les années de captivité de l'écrivain à Alger, alors cité barbaresque, dans le monde méditerranéen de l'époque, un épisode de sa vie qui aura une influence centrale sur son œuvre littéraire.

Dans le même registre on retrouve le documentaire « A la recherche de l'amour », de Mohamed Tati, produit par la société « Stella productions », qui enquête sur les causes de la disparition du sentiment amoureux ressentie par la jeunesse en Algérie, pays connu pour le raffinement de sa littérature amoureuse, mais aujourd'hui en pleines mutations et déstructurations culturelles, politiques, économiques et religieuses.

La problématique environnementale, elle, est présente dans des documentaires comme, « Ecran de fumée », de M. Jean-Charles Chatard développé par la société « Corse TV », qui enquête sur la viabilité des solutions susceptibles d'assurer un avenir énergétique pérenne à la Corse ou dans L'Homme et l'Etang », de M. Cyril Castella qui porte un regard sur les écosystèmes fragiles des étangs de la côte orientale en s'arrêtant sur Julien, un pêcheur qui en assure l'exploitation et l'entretien en tentant de préserver le milieu naturel et sa ressource. La société « Studio B », développe, elle, un documentaire intitulé « Cétacés, les Géants de Méditerranée » qui a pour sujet la présence et le comportement des baleines en Méditerranée et la société « What's up films » a mis en production sur le territoire une série documentaire, diffusée par Arte, intitulée «Les 4 Saisons corses», autour de la découverte des richesses environnementales de l'île.

Dans le registre des documentaires d'auteur on peut retenir le projet « Bleu Conrad », une évocation sensible du séjour en Corse de M. Joseph Conrad en hommage posthume à son ami et inspirateur d'une grande partie de son œuvre littéraire, le navigateur cap corsin Dominique Cervoni.

Ce projet de documentaire fiction tente d'imaginer ce que l'écrivain a perçu, lors de ce voyage de pèlerinage sur la tombe de son ami, de l'âme corse en ce qu'elle a pu avoir de fondateur de la personnalité hors du commun de cet aventurier qu'était Dominique Cervoni. La télévision polonaise sera coproductrice du film avec la chaîne « Via Stella » de ce documentaire de la société « Stella Production ».

Autre projet remarquable développé dans le cadre de la dernière session « d'Eurodoc » soutenu par la Collectivité Territoriale de Corse, « Cendres » est un documentaire de cinéma singulier et poétique qui met en scène l'enquête d'Akiko à la mort de sa mère Kyôko à Paris. A partir des carnets laissés à son attention, cette jeune japonaise remonte le film de la vie de cette femme moderne et libérée, née en 1940 à Hiroshima, aperçue dans le cinéma de la Nouvelle Vague et compagne d'un ciné explorateur. Ce film, développé par la société « Simbad films », sera réalisé par M. Idrissa Guiro Luccioni, réalisateur d'origine corse dont le précédent film « Barcelone ou la mort » a reçu de nombreuses distinctions.

Autour des personnages remarquables, on retrouve le documentaire « Lucien Bonaparte, le frère rebelle » de la société « Mediterranean Dream » qui retrace, à travers une centaine d'œuvres d'art le représentant, la vie de l'un des rares hommes à avoir tenu tête à l'Empereur et qui a été au cœur de grandes étapes de la destinée de Napoléon comme le coup d'Etat du 18 Brumaire, un personnage fondamental mais pourtant méconnu, tour à tour diplomate, député de la Corse, ministre de l'intérieur mais aussi grand collectionneur d'art, poète, romancier et membre de l'Académie française.

Napoléon est au centre d'un autre projet ambitieux en préparation. La société « Docside » (producteur de séries de documentaire-fiction tournées en Corse comme

« La Révolution nano - Plus qu'humain ? « Les grandes batailles de l'Antiquité » diffusées sur la chaîne Arte), développe en coproduction avec la société « Studio 20 » une série de documentaires de prestige autour des grandes campagnes de Napoléon. Le tournage de ces documentaires se tiendra dans les studios de tournage créés par cette société en Corse, spécialisés dans les nouvelles technologies du numérique et la réalité augmentée. Ce studio virtuel utilise des logiciels qui permettent de mettre en œuvre de multiples applications comme l'incrustation en temps réel d'images tournées sur fond vert dans des univers modélisés en 3D ou inversement l'animation de personnages modélisés en 3D sur des prises de vue de paysages naturels.

Pour accompagner cette mouvance du documentaire en Corse, un festival « Corsica.doc », initié par Mme Annick Peigne Giuly ancienne journaliste à Libération et présidente de « Documentaires sur Grand Ecran » en partenariat avec le festival du réel a été créé il y a 4 ans. Ce festival, soutenu par la Procirep, dispose d'une compétition unique en France destinée à récompenser la meilleure première œuvre documentaire et d'ateliers de sensibilisation au regard documentaire et au développement de projets.

En liaison avec la Collectivité Territoriale de Corse, « Corsica Doc » et « Les ateliers Varan » ont également organisé en 2011 à Ajaccio un atelier de réalisation documentaire ouvert à tous les réalisateurs du bassin méditerranéen intitulé "Regards méditerranéens" autour de la thématique «Partir, rester, revenir » et vont continuer l'expérience en 2012. Un corpus de 10 films portant des regards originaux sur le territoire est sorti de cet atelier en 2010 et 2011. Ces films sont diffusés sur Via Stella, la chaîne corse satellitaire de plein exercice à vocation méditerranéenne du groupe France Télévisions et sur Internet. La thématique de l'atelier corse en 2010 était « Avoir vingt ans en Corse aujourd'hui ». Le dispositif des ateliers corses "Regards méditerranéens" a été plébiscité par l'ambassade de France au Caire qui a demandé aux ateliers Varan de mettre en place en Egypte un atelier similaire autour du projet « Images de la liberté » initié par la SEMAT (première organisation égyptienne pour le cinéma indépendant, créée par un groupe de cinéastes documentaristes).

Pour finir avec le secteur du documentaire, la participation de la C.T.C. au financement de la session 2011 « d'Eurodoc » a permis à plusieurs producteurs insulaires de se confronter aux chaînes, décideurs et financeurs européens afin de faire avancer le positionnement et l'écriture de projets ambitieux.

d) Captation création :

3 projets de captations-recréations ont été aidés :

La saison 5 de « Mezzo Voce », un ensemble de 9 créations de concerts, produite par la société Mareterraniu a été soutenue à nouveau cette année. « Mezzo Voce » donne à voir et à entendre des ensembles musicaux remarquables venant de tout le bassin méditerranéen. Cette série fait l'objet d'une réalisation très soignée dans le cadre d'un décor créé au Cyrnos Palace. Cette production dont le budget s'élève à plus de 700 000 € est entièrement réalisée avec des techniciens et des moyens techniques corses et a des retombées économiques conséquentes sur le territoire.

Elle est soutenue par le CNC et est diffusée par Via Stella et RFO.

Les deux autres aides à des projets concernent une captation création théâtrale d'un jeune auteur corse, Nathanaël Maïni et la recreation d'une comédie musicale « Paoli et Lafayette » retraçant l'épopée du marquis de la Fayette, de la cour de Louis XV où il se lie d'amitié avec Pascal Paoli à son départ pour les Amériques, et sa victoire aux côtés de Georges Washington. Ce film produit par la société « Corsesca Services » pour un budget de plus de 200 000 € a la spécificité d'être tourné entièrement dans des décors virtuels réalisés par la société insulaire « Studio 20 » faisant appel aux techniques de réalité augmentée (compositing spatial, décor 3D...)

e) Téléfilm (série et unitaire) :

Du côté des téléfilms on peut relever le projet intitulé « Les Anonymes », un téléfilm de 90 minutes développé par M. Fabrice de la Patelière à Canal +. Initialement prévu pour être réalisé par Eric Zonca, il sera, suite à sa défection, réalisé par Pierre Schoeller (réalisateur sélectionné au festival de Cannes et aux Césars). La société «Scarlett production» en assure la production déléguée.

Le budget de cette production s'élève à 3 309 334 € et de nombreux comédiens et techniciens corses participeront à ce tournage pour certains dans des premiers rôles.

Le scénario retrace l'histoire du commando « Erignac », celle d'hommes qui font le choix de la violence et de l'assassinat pour aller au bout de leurs idées et qui sont face à leur échec et à leur conscience. Il raconte aussi l'histoire d'un homme qui se débat pour sa liberté dans l'histoire de cet échec, continuant par là à mener le combat politique à travers l'injustice qu'il dit subir, du non-respect de la présomption d'innocence.

L'autre projet retenu est un téléfilm de 90 minutes intitulé "Les Dépossédés" réalisé par Gabriel Aghion et coproduit par la société « Mareterraniu » et France 2, ce qui représente une première pour une production insulaire dans le domaine de la fiction. Ce projet fait partie des deux films de France Télévision qui ont représenté l'année de l'outre-mer et le producteur a été reçu à cette occasion par le Ministre de la Culture, M. Frédéric Mitterrand.

Cette fiction tournée sur l'île de la Réunion retrace sous la forme d'une saga la douloureuse épopée de familles d'origine indienne "les engagées du sucre" que l'on fit venir sur l'île comme main-d'œuvre pour remplacer les anciens esclaves dans les plantations.

Le budget de ce film s'élève à 3 639 207 €. Avec un soutien du CNC de 400 000 € et une subvention de l'île de la Réunion déplafonnée d'également 400 000 €. Des comédiens et des techniciens corses participeront à ce tournage dont la post production aura lieu en partie en Corse.

Le dernier projet aidé est un dessin animé de 52 minutes intitulé « Tino dans la Maison des animaux » qui sera réalisé par M. Gabriel Kerlidou à partir des dessins de Mme Vanessa Pancrazi. La société « Corsesca Services » assurera la production déléguée et exécutive en coproduction avec la société PAM du groupe Carrere. Le budget de ce film d'animation à destination des jeunes publics s'élève à 171 218 €.

Le scénario raconte la journée folle autour du monde de Tino, un jeune garçon, et son amie Têtue, la tortue, à la rencontre des animaux et végétaux menacés par des problèmes liés à la répercussion sur l'environnement de nos gestes quotidiens.

f) Création :

Le montant des aides à la création est en augmentation en 2011 avec 39 projets aidés pour un montant de 276 000 €. Ces aides ont concerné notamment 8 longs métrages et 28 documentaires autour de thématiques et de formes diverses qui ont été évoquées sectoriellement plus haut.

g) En résumé :

L'année 2011 est une année de contraste avec une stagnation globale quantitative des projets aidés, balancée par une montée de l'ambition qualitative et entrepreneuriale des producteurs corses et l'élargissement du champ des thématiques abordés. Un constat qui se retrouve dans le domaine de la fiction avec plusieurs longs-métrages courts-métrages et téléfilms aidés, mais une année très faible pour le nombre de jours de tournage de fiction sur l'île.

Autre phénomène notable l'apparition, en fiction et en documentaire, de sujets liés aux tensions culturelles et sociales en œuvre dans la société corse contemporaine et la montée en puissance des projets qui utilisent les nouvelles technologies et les possibilités liées à la réalité augmentée comme les docu-fictions et l'animation.

CREATION

Budget	prévu	Budget	réalisé
273 500 €		312 700 €	
CTC			
273 500 €		312 700 €	
CNC			
0 €		0 €	

COURT METRAGE

Budget	prévu	Budget	réalisé
300 000 €		375 000 €	
CTC			
200 000 €		275 000 €	
CNC			
100 000 €		100 000 €	

PROGRAMMES AUDIOVISUELS

Budget	prévu	Budget	réalisé
1 560 000 €		874 765 €	
CTC			
1 110 000 €		583 177 €	
CNC			
450 000 €		291 588 €	

LONG-METRAGE

Budget 450 000 €	prévu	Budget 430 000 €	réalisé
CTC 300 000 €		286 667 €	
CNC 150 000 €		143 333 €	

III) BILAN BUREAU D ACCUEIL 2011 :

Le nouveau responsable de « Corsica Pôle Tournage » a été nommé, il s'agit de Mme Yolaine Lacolonge. Le pôle d'accueil fonctionne à nouveau correctement avec une remise à jour des bases de données. Néanmoins avec le tournage partiel de seulement 2 longs-métrages sur le territoire (« Comme des frères » d'Hugo Gélén produit par Zazi Films (3 jours) et « Pour quelques poussières » d'Emmanuel Roy produit par Atopic films (10 jours)), les chiffres sont en baisse comparés à l'année record de 2010 (226 jours de tournage en fiction contre 125 en 2011).

En fiction TV, on retrouve la saison 4 de « Mafiosa » produit par « Image et Cie » et réalisée cette année par Pierre Leccia (41 jours) et 2 séries insulaires, « Hôtel » (36 jours) produite par la société « Pastaprod » et réalisée par Paul François Cimino ainsi que « La Vitesse de l'amour » produite par Corsesca Services et réalisée par Pierre Dieulafait.

Le nombre de tournage (6) de court-métrage est quasiment équivalent à 2010. Tous les tournages de documentaires (24) et programmes de flux (10) ont été comptabilisés cette année sur déclaration des producteurs ce qui fausse la comparaison globale des jours de tournage avec l'an passé (722 contre 284 jours en 2010).

	Nb ayant sollicité le Bureau d'accueil		Nb de tournages finalement accueillis		Nb jours de tournage total	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Longs métrages	27	18	5	2	73	13
Courts métrages	28	26	7	6	39	31
Fictions TV	11	4	4	3	114	81
Web TV	0	0	0	0	0	0
Programmes de flux	7	7	7	10	30	197
Documentaires	11	18	4	24	20	310
Publicités	3	4	1	1	5	3

Films institutionnels / Corporate	1	1	1	7	NC	85
Clips musicaux	3	0	3	1	3	2
Autres (ne pas inclure les reportages photos)	5	8		0		0
TOTAL	96	86	32	54	284	722

IV) AIDES AUX SALLES DE CINEMA :

L'étude confiée à la société «Hexacom» par la CTC a dressé un état alarmant de l'exploitation cinématographique commerciale en Corse. Le nombre d'entrée par habitant, le taux d'occupation des fauteuils, le coût des places, la richesse de l'offre cinématographique notamment en art et essai, tous ses indicateurs classent la Corse aux derniers rangs des régions françaises, bien que l'on puisse pondérer ce constat par la présence sur le territoire de plus d'une vingtaine de festivals de cinéma dynamiques soutenus par la CTC.

Face à ce constat la CTC a voulu créer de nouvelles conditions règlementaires permettant de mettre en œuvre une politique efficiente en favorisant la création d'établissements de dernière génération portés par des exploitants prêts à mettre en œuvre une politique de programmation et d'animation culturelle ambitieuse.

En décembre 2011, l'Assemblée de Corse a donc voté la création d'un règlement concernant le soutien à la création d'établissement de spectacles cinématographiques basé sur le régime d'exemption européen des Aides à Finalité Régionale (A.F.R.).

Ce règlement a d'ores et déjà permis d'aider le projet de la SARL MSGCINÉMA d'un complexe cinématographique de dernière génération (6 salles et de 1 182 places) à Ajaccio, sur un terrain situé en périphérie nord-est de la ville d'Ajaccio. Les travaux (18 mois) vont débuter en septembre 2012 pour un coût total hors foncier de **5 589 529,82 € HT**. L'apport de la CTC est de **800 000 €**. Le CNC apporte 1 172 000 € (725 000 € en subvention, 447 000 € en avance sur droits) et la Mairie d'Ajaccio 100 000 €.

La réalisation de ce projet de complexe cinématographique de dernière génération permet de doter la commune d'un équipement culturel cinématographique de référence "éco-responsable" (démarche Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.) innovante et conception bioclimatique particulièrement économe en énergie), doté d'un niveau de confort optimal, à la pointe des avancées techniques actuelles (grands écrans, projection numérique, relief, réception satellite des films...). Situé dans un quartier en expansion et facilement accessible à la population de la zone d'influence cinématographique, ajacciens et habitants des villages environnants (85 800 habitants). Cette implantation permet une réelle mixité, facteur de cohésion sociale. La politique tarifaire sera dans ce sens particulièrement attractive avec un prix moyen des places de **6,25 €** (8,66 € actuellement sur la zone d'Ajaccio).

L'établissement va développer une politique culturelle ambitieuse avec l'obtention à 2 ans du classement « art et essai » et du label « Jeune Public ». Le nombre de sortie nationale, la participation à tous les dispositifs d'éducation à l'image, aux opérations promotionnelles nationales (« Le Printemps du Cinéma », « La Fête du Cinéma », « La rentrée du Cinéma »), aux festivals et aux manifestations nationales et insulaires vont permettre d'initier un véritable travail culturel avec les différents publics pour une fréquentation du complexe estimée à 220 000 entrées à travers les 186 séances hebdomadaires.

Des liens très rapprochés avec le milieu éducatif, associatif, et la production audiovisuelle insulaires (projection de films en langue corse et documentaires soutenus par la CTC, relais de la programmation de la Cinémathèque de Corse...), la possibilité de diffusion en direct via le satellite de manifestations culturelles internationales (théâtre, opéras, ballets comédies musicales, opérettes, concerts..) viendront en appui à ce travail.

Par ailleurs, la CTC a mis en place depuis 2005 un dispositif d'aide au financement des équipements de projection numérique à hauteur de 30% du montant des travaux régie par la règle de minimis et le règlement d'aides à la modernisation des salles de cinéma. Ce dispositif s'harmonise parfaitement avec le système mis en place par le C.N.C. dans le cadre du financement public mixte préconisé. 8 établissements sur les 13 que compte la Corse ont déjà été numérisés. L'aide est attribuée en échange d'engagement tarifaire et culturel. En cours d'année 2011, la C.T.C. a aidé à la modernisation et à la numérisation de 4 écrans pour 2 établissements « Le Régent » (160 079 €) et « Le Studio » à Bastia (24 000 €).

L'ensemble des aides accordées en 2011 en faveur des salles de cinéma du territoire s'élève donc à 984 079 €.

La CTC en cours d'année 2012 va terminer sa campagne d'aide à la numérisation de l'ensemble des projections des salles de cinéma fermées insulaires. Cette révolution technologique induisant une qualité de projection optimale, une grande souplesse dans la gestion des copies et de la programmation et une réduction importante des coûts de transport, devrait permettre une relance de l'exploitation cinématographique insulaire que l'on perçoit déjà au vu de la hausse de fréquentation des salles numérisées.

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 12/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE
2012 A LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT CINEMATOGRAPHIQUE
ET AUDIOVISUEL 2011/2013 ENTRE L'ETAT, LE CENTRE NATIONAL DU CINEMA
ET DE L'IMAGE ANIMEE ET LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

SEANCE DU

L'an deux mille douze et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLÉE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II - Livre IV - IVème partie, et notamment son article L 1411-2,
- VU** la délibération n° 04/31 AC de l'Assemblée de Corse du 5 février 2004 adoptant le règlement modifié du fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle,
- VU** la délibération n° 05/226 AC de l'Assemblée de Corse du 25 novembre 2005 approuvant les Orientations pour l'Action Culturelle de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 05/264 AC de l'Assemblée de Corse du 15 décembre 2005 approuvant le règlement des aides relatif à l'Action Culturelle de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 10/079 AC de l'Assemblée de Corse du 24 juin 2010 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 11/135 AC de l'Assemblée de Corse du 23 juin 2011 de l'Assemblée de Corse adoptant la convention triennale 2011-2013 de développement cinématographique, et audiovisuel entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'image animée et la Collectivité Territoriale de Corse, notamment son article 16,
- VU** la délibération n° 11/323 AC de l'Assemblée de Corse du 15 décembre 2011 portant approbation du Budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2012,
- VU** l'avis n° 2012- du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse en date du
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

SUR rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le projet de la convention d'application financière 2012 à la convention 2011-2013 de développement cinématographique, audiovisuel entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Collectivité Territoriale de Corse, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention d'application financière 2012 de la convention 2011-2013 de développement cinématographique, audiovisuel entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'image animée et la Collectivité Territoriale de Corse.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse

Dominique BUCCHINI